

NOTICE D'INFORMATION

RECRUTEMENT

UN AGENT D'ENTRETIEN GENERAL

(INTERNE)

Bourses - Logement - Restauration - Social - Culture et initiatives étudiantes - International

SOMMAIRE

PRESENTATION DU CROUS DE NICE-TOULON.....	3
CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	5
TRANSMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE.....	6
DEROULEMENT DU CONCOURS	6
EPREUVES.....	6
RESULTATS	7
AFFECTATION DU OU DES LAUREATS.....	7
DOSSIER D'INSCRIPTION . Année 2015	8

PRESENTATION DU CROUS DE NICE-TOULON

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nice-Toulon est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le Directeur du CROUS gère et met en œuvre la politique définie par le Conseil d'Administration présidé par le Recteur de l'Académie de Nice, assisté d'un vice Président étudiant élu. Il est composé de 24 membres titulaires dont 7 élus étudiants.

Le CROUS de Nice-Toulon est constitué de services administratifs centraux à NICE ; d'une antenne locale, nommée le CLOUS (Centre local des Œuvres universitaires et scolaires), à Toulon-La Garde ; et des différentes unités de restauration et d'hébergement situées à Nice, Sophia-Antipolis et Toulon-La Garde.

UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Le CROUS remplit **une mission de service public à destination des étudiants**. Son objectif est de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur en accompagnant leur vie quotidienne.

DES PRESTATIONS VARIEES

Les activités gérées par le CROUS de Nice-Toulon sont :

- Les bourses : plus de 15 000 boursiers sur les 55 600 étudiants que compte l'Académie de Nice
- Le logement : Plus de 4200 étudiants logés dans les 15 résidences universitaires
- La restauration : 8 restaurants et 13 cafétérias soit plus de 4 700 places
- L'accueil des étudiants internationaux
- Le logement chez les particuliers
- L'action sociale
- L'emploi temporaire
- L'action culturelle

FICHE METIER

APPELLATION :

AGENT D'ENTRETIEN GENERAL

STRUCTURE DANS LAQUELLE PEUT S'EXERCER LE METIER :

**RESTAURANT UNIVERSITAIRE, BRASSERIE, CAFETERIA,
RESIDENCE UNIVERSITAIRE, SERVICES CENTRAUX**

ECHELLE DE REMUNERATION DE RECRUTEMENT :

ECHELLE 4

DEFINITION DU METIER :

Assure la maintenance permanente du fonctionnement des installations et des locaux

DESCRIPTIF DES ACTIVITES ESSENTIELLES :

- Surveille l'état de bon fonctionnement des installations,
- Etablit une demande d'intervention directe, soit une demande d'intervention spécialisée,
- Assure les interventions de premier niveau,
- Entretient les installations extérieures,
- Participe également en cas de besoin à toutes manutentions lourdes,
- Effectue les travaux préparatoires aux interventions spécialisées,
- Relève les compteurs, effectue les réglages simples,
- Peut gérer les stocks (outils et matériaux) et procéder à l'évaluation quantitative des besoins en matériels,
- Entretient l'outillage utilisé et l'atelier,
- Remet les locaux en état après son intervention,
- Assure un rôle de sensibilisation au respect de la sécurité, des installations, et des économies d'énergie,
- Propose des améliorations de fonctionnement,
- Peut assurer les états des lieux d'entrée et de sortie.
- Peut assurer le service des poubelles et leur nettoyage,

CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES SPECIFIQUES (Compétences) :

- Connaissances techniques de base aux métiers du bâtiment,
- Connaissance des règles de conformité et d'hygiène, de santé et de sécurité au travail en vigueur,
- Connaissance des techniques de manutentions lourdes,
- Connaissance approfondie des différents réseaux de fluides de l'établissement et du dispositif d'économie d'énergie.

FORMATIONS:

- Habilitation électrique,
- Economie d'énergie,
- Formation technique générale,
- Gestuelle et ergonomie,
- Hygiène, santé et de sécurité au travail.

INSCRIPTION ET DEROULEMENT

CONDITIONS D'AUTORISATION A CONCOURIR

- Etre de nationalité française ou relevant d'un pays membre de l'Union Européenne
- Jouir de ses droits civiques
- Compatibilité, le cas échéant, des mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions postulées
- Un an d'ancienneté de service dans l'échelle 3
- Etre titulaire du permis B

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats qui désirent obtenir un formulaire d'inscription peuvent le faire (pendant la période d'ouverture des inscriptions) :

- Soit par téléchargement sur le site Internet du CROUS Nice-Toulon . www.crous-nice.fr
- Soit par retrait (sur place) ou par demande écrite au service organisateur du recrutement (en joignant une enveloppe format A4 libellé à leur nom et adresse et affranchie à 1,90")

CROUS de Nice-Toulon
Service des ressources humaines
Concours Agent d'entretien général
18, avenue des fleurs
06050 NICE Cedex

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Une photo d'identité
- Une photocopie de la carte d'identité
- Un curriculum vitae indiquant la nature et la durée des formations suivies ainsi que les emplois occupés.
- Une lettre de motivation
- Eventuellement le candidat joint à l'appui de son curriculum vitae les justificatifs nécessaires (certificats de travail, contrats de travail, attestations d'employeur ou de formation...)
- Le formulaire d'inscription au concours, correctement rempli et signé.
- 1 enveloppe format A4 affranchie à 1,90 " libellée à vos nom et adresse
- 3 enveloppes autocollantes (format standard), affranchies au tarif lettre en vigueur, libellées à vos nom et adresse.

TRANSMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats transmettent uniquement par voie postale, au plus tard à la date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi), leur dossier de candidature complet au service organisateur du recrutement. **Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté**

Soit le : **23 juillet 2015 à minuit**

DEROULEMENT DU CONCOURS

Les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-2 du code du travail et mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.323-3 du code du travail qui sollicitent des aménagements pendant les épreuves du concours doivent joindre à leur dossier d'inscription :

- Soit un certificat médical établi par un médecin agréé compétent en matière de handicap
- Soit une attestation de la Commission des Droits et de l'Autonomie de votre département (anciennement COTOREP) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé déclarant le handicap compatible avec l'emploi postulé

CENTRES D'EXAMEN

Les épreuves du concours se déroulent dans le centre d'examen fixé par le Directeur du CROUS Nice-Toulon.

Les candidats sont convoqués individuellement pour la phase d'admission. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration. Si cette dernière ne vous était pas parvenue 5 jours avant la date des épreuves, il est recommandé d'entrer en relation avec le service gestionnaire du concours tel : 04 92 15 50 71.

EPREUVES

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Durée : 2h

Coefficient : 1

La phase d'admissibilité consiste en l'examen par le jury d'un test de connaissance dans la spécialité d'inscription. Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire.

EPREUVE D'ADMISSION

Durée : 30 min

Coefficient : 1

La phase d'admission : entretien avec le jury/mise en situation.

Après une brève présentation (maxi 10 min) et l'exposition de ses motivations le jury interrogera le candidat sur ses connaissances dans la spécialité ouverte au concours. La durée de l'entretien est de 30 min.

RESULTATS

A l'issue de la phase d'admission du concours, le jury établit, par ordre de mérite la liste du (des) candidat(s) définitivement admis et, le cas échéant, une liste complémentaire.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient pas au moins une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 6 sur 20.

Les résultats obtenus au concours sont notifiés aux candidats, par courrier, à l'issue de celui-ci. Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.

AFFECTATION DU OU DES LAUREATS

Il est rappelé que les candidats admis à ce concours sont affectés **dans l'ordre de classement** au concours.

Tout candidat admis qui n'entre pas en fonction à la date fixée par l'administration perd le bénéfice de sa nomination. S'il présente des justifications jugées valables, son installation peut être reportée à une date ultérieure par décision de l'administration. Passé ce délai imparti ou s'il ne présente pas les justifications nécessaires, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Les candidats devront présenter tout document justificatif pouvant être demandé par le service du personnel.

Pour information : Les candidats inscrits en liste complémentaire peuvent être affectés afin de permettre le remplacement de candidats inscrits sur la liste principale qui ne peuvent être nommés ou éventuellement, afin de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours. La validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant et, au plus tard, deux ans après la date d'établissement de la liste complémentaire.

DOSSIER D'INSCRIPTION . Année 2015

A retourner accompagné des pièces impérativement **avant le 23 juillet 2015** (cachet de la poste
faisant foi) au : CROUS de Nice-Toulon

Service Ressources Humaines
18 avenue des Fleurs - 06050 NICE Cedex 1

EXAMEN PROFESSIONNEL - INTERNE

AGENT D'ENTRETIEN GENERAL

(ECHELLE 4)

Candidat :

M Mme Mlle

Nom de naissance _____ . Prénom _____ ..

Nom d'usage (nom de épouse, etc.) _____ .

Adresse : _____ .. _____

_____ ..

Code Postal Ville _____ ..

Date de naissance ____ / ____ / 19__ . Lieu de naissance _____

Nationalité _____ .. N° de téléphone : _____ ..

Adresse mél : _____ ..

Diplômes :

Diplôme	Année d'obtention	Ville d'obtention

Etes-vous titulaire du permis de conduire Oui Non Catégorie : 0 .

Expériences professionnelles :

Période	Emploi occupé	Nom et adresse de l'employeur

Fait à _____ , le _____

Signature du candidat :

N.B. : tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte